

Procès-verbal – Séance du 9 janvier 2018

Date de convocation :
04 janvier 2018

Nombre de membres:
en exercice : 19
présents : 16
procurations : 3
votants : 19

L'an deux mil dix-huit, le 9 janvier à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Bruno GICQUELLO, Maire.

Etaient présents : M. GICQUELLO, Maire, M. LEMBELEMBE, 1^{er} adjoint, Mme BLANCO-HERCELIN, 2^{ème} adjointe, Mme LE LIEVRE, 4^{ème} adjointe, M. LE BRUN, 5^{ème} adjoint, Mmes BROOK, OGER, LHOPITALIER, MM. BROGARD, OUTIN, POUESSEL, Mme GRU, M. KERVICHE, Mme TREGOUET, MM. DANY, HAVART, conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Monsieur GUILLEMOT donne pouvoir à Monsieur GICQUELLO

Madame LE SAUTER – LE BEL donne pouvoir à Monsieur BROGARD

Madame HAVART donne pouvoir à Madame OGER

Secrétaire de séance : Madame Jean BROOK a été élue secrétaire de séance

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire adresse ses vœux à l'assemblée.

◆ 2018 – 01 – 01 : Tarifs 2018 camping municipal

Monsieur le Maire rappelle que le projet de vente du camping municipal est retardé en raison de la modification du PLU concernant ce zonage, lancée fin 2017.

Il précise que la commune va donc poursuivre l'exploitation du camping en 2018, et qu'il est nécessaire de se prononcer sur les tarifs pour cette saison.

Monsieur le Maire rappelle également que les tarifs 2018 ont été votés le 14 novembre 2017 avec une augmentation de 1,5%. Il propose d'appliquer cette même hausse pour les tarifs du camping.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal valide l'augmentation de 1,5% des tarifs du camping, les fixant ainsi qu'il suit :

TARIF par jour	2018
EMPLACEMENT DELIMITE	
Caravane + voiture ou camping-car	4,90 €
* par campeur adulte	2,05 €
* par enfant de moins de 7 ans	1,10 €
EMPLACEMENT NON DELIMITE	
* par véhicule 2 roues 125 cm3 et plus	1,05 €
* par automobile	1,75 €

* par tente	1,85 €
* par camping-car	3,50 €
* par campeur adulte	2,05 €
* par enfant de moins de 7 ans	1,10 €
* jeunes en groupe de 10 jusqu'à 16 ans	1,45 €
DIVERS	
* douche pour visiteurs	1,75 €
* bouteille d'eau glacée	0,70 €
* garage mort (sauf période du 14 juillet au 15 août : tarif normal)	1,75 €
ELECTRICITE	
* électricité du 1/5 au 31/10	3,15 €

- Commentaires et observations sur la délibération 2018 – 01 – 01 :

Néant

◆ 2018 – 01 – 02 : Demande de subvention au titre du PST

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à présenter au Conseil départemental une demande de subvention au titre du PST, pour les travaux d'aménagement du complexe sportif, pour un montant sollicité de 4.842,90 €.

- Commentaires et observations sur la délibération 2018 – 01 – 02 :

Néant

◆ 2018 – 01 – 03 : Demandes de subventions d'investissement

Monsieur le Maire rappelle qu'il est désormais possible, pour la plupart des financeurs, de donner au Maire une autorisation permanente lui permettant de déposer les dossiers de demandes de subventions, sans qu'un passage spécifique au conseil municipal ne soit nécessaire.

Ceci allège les procédures et permet de déposer les dossiers sans délai.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire de façon permanente à déposer les demandes de subventions aux différents partenaires, dans le cadre de la réalisation des travaux envisagés par la commune.

- Commentaires et observations sur la délibération 2018 – 01 – 03 :

Bertrand Dany s'interroge sur la nature des différents partenaires dont il est question. Il lui est précisé qu'il s'agit des partenaires habituels : Etat, région, département, pays notamment, même si pour certains dossiers le passage en conseil municipal restera obligatoire.

Bertrand Dany demande si cette autorisation est plafonnée à un certain montant, auquel cas le conseil municipal ne donnerait plus son avis sur les engagements de travaux. Monsieur le Maire précise que l'autorisation ne concerne que les demandes de subventions, les travaux devant toujours être validés par le conseil municipal.

◆ **2018 – 01 – 04 : Dénomination de rue : « Route de Vannes »**

Monsieur le Maire indique qu'une demande a été déposée en Mairie afin de donner une dénomination à la voie partant du rond-point de Tirpen en direction de Vannes.

En effet, l'office notarial se situe désormais à cet endroit, et dans ce cadre il doit disposer d'une adresse postale.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de nommer la voie partant du rond-point de Tirpen en direction de Vannes « Route de Vannes ».

• Commentaires et observations sur la délibération 2018 – 01 – 04 :

Monsieur le Maire précise que deux adresses sont concernées par cette dénomination : l'office notarial situé à droite, et une maison d'habitation située à gauche.

◆ **Informations diverses**

- Vœux à la population

Monsieur le Maire rappelle que la cérémonie des vœux à la population et aux forces vives se déroulera jeudi à partir de 18h00 à la salle des fêtes, et compte sur la présence de chacun.

- Transfert de deux abris-bus

Michelle Trégouët rappelle que la commune avait répondu favorablement à la demande du Conseil départemental de récupérer la gestion de deux abris-bus situés sur la commune, par délibération du mois de juin 2017. Elle souhaite savoir où en est ce dossier, et plus particulièrement si les espaces publicitaires peuvent être utilisés par la municipalité.

Monsieur le Maire indique que ce dossier est en cours, et que la commune va récupérer ces emplacements publicitaires comme cela était convenu avec le Conseil départemental.

- Communes nouvelles

Bertrand Dany rappelle une discussion ayant eu lieu en conseil municipal en novembre 2016 au sujet des communes nouvelles. Il souhaite savoir ce qu'il en est, ayant eu des retours favorables des communes concernées qui attendent le feu vert de Malestroit.

Monsieur le Maire indique que, s'il n'a pas relancé ce dossier, les autres communes ne l'ont pas fait non plus. Il précise qu'il a souhaité laisser passer l'année 2017 en raison du changement de communauté de communes, afin de ne pas tout avoir à mener de front.

Monsieur le Maire ajoute que certains exemples de communes nouvelles n'encouragent pas à se regrouper trop rapidement. Tout se passe bien avec les communes voisines, mais il ne faut pas forcer les choses, cela se fera en heure et en temps.

Michelle Trégouët estime qu'il est important que les élus travaillent sur ce sujet, et que Malestroit doit prendre ce sujet en main, sans précipitation mais en avançant.

Monsieur le Maire indique que ce sujet sera abordé lors des prochaines réunions de quartier, et qu'une synthèse sera présentée à la rentrée 2018. Il souligne qu'il ne faut pas se mettre en commune nouvelle pour un aspect financier, mais ce sont les habitants qui comptent. Il ne faut pas forcer les choses, et que ce soit bien accepté par tout le monde. Il ajoute ne pas être du tout fermé à ce type de regroupement.

Bertrand Dany pense que c'est à la commune-centre d'être le moteur. Il précise qu'il y a effectivement une expérience malheureuse près de Malestroit, mais il y a également beaucoup d'expériences positives.

Carole Blanco-Hercelin souligne la nécessité d'anticiper et de préparer ce dossier sans précipitation.

Vincent Pouëssel précise qu'il faut l'envie de l'ensemble des partenaires, et rechercher les véritables intérêts.

Monsieur le Maire rappelle que suite au regroupement des communautés de communes dans l'OBC, il faut déjà apprendre à travailler ensemble dans cette nouvelle structure, le reste viendra naturellement.

Michelle Trégouët demande si Monsieur le Maire est favorable au fait de relancer les collègues élus des communes voisines en 2018 sur ce sujet.

Jean-Paul Lembelembe souhaite préciser les choses et refuse que soit fait un procès d'intention, comme si l'exécutif était contre. Il précise que nous sommes forcément en route vers cette mutualisation des moyens, mais il faut laisser les choses se faire.

Il ajoute qu'il faut prendre le temps de réfléchir sur le projet commun, et voir comment cela se passe ailleurs. Il précise que l'exécutif est d'accord pour évoluer vers cette mutualisation.

Jean-Paul Lembelembe regrette le discours presque accusateur des membres de la minorité. Il ajoute qu'être de l'opposition, c'est aussi être force de proposition, sans forcément attaquer l'équipe en place.

Monsieur le Maire précise que si le dossier n'a pas avancé, cela n'était pas intentionnel, mais de nombreux autres dossiers sont en cours. Il faut aussi attendre les orientations du nouveau gouvernement sur ce point.

Bertrand Dany se propose de présenter ce sujet à un prochain conseil municipal. Monsieur le Maire lui précise que le sujet sera dans un premier temps abordé dans les réunions de quartier, avant de donner lieu à une analyse et un compte-rendu à la rentrée, avec pourquoi pas une commission dédiée. Les autres communes concernées pourraient faire de même, ce qui permettra de connaître le ressenti de la population.

Vincent Pouëssel rappelle la forte notion identitaire. Il souligne la nécessité de regarder les réussites et les problématiques soulevées, ainsi que les situations de crise non résolues, afin de s'en inspirer.

Monsieur le Maire se félicite de cet échange très constructif.

- Les temps forts 2017

Monsieur le Maire indique qu'un film retraçant les temps forts de l'année 2017 à Malestroit sera diffusé lors de la cérémonie des vœux. Il diffuse ce film à l'assemblée.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, Monsieur le Maire a remercié la presse et le public de leur présence et leur a souhaité une bonne fin de soirée.